

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2016

---

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE  
ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE29

présenté par  
Mme Vautrin, M. Abad et M. Tardy

-----  
**ARTICLE 30 C**

À l'alinéa 7, substituer au mot:

« écrit »

les mots:

« dûment écrit et signé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce texte prévoit de renforcer le pouvoir de négociation des producteurs réunis en OP/AOP au moyen du contrat-cadre (ou accord-cadre). Indispensable, cet outil permettra aux OP/AOP de jouer pleinement leur rôle de négociation avec les industriels et garantira une plus grande sécurité juridique aux producteurs liés par un contrat individuel avec leur laiterie et adhérents à une OP/AOP. Toutefois, il apparaît indispensable de rendre cet outil obligatoire et non facultatif.